



Commission
européenne

ACADÉMIES ERASMUS+ DES ENSEIGNANTS



Erasmus+

L'**espace européen de l'éducation** ⁽¹⁾ est une initiative de la Commission européenne visant à aider tous les apprenants en Europe à développer leurs compétences tout au long de leur vie, à étudier à l'étranger et à obtenir la reconnaissance de leurs apprentissages. Une dimension entière de l'espace européen de l'éducation est consacrée au renforcement de la formation initiale des enseignants et des formateurs et à leur développement professionnel continu. Le nouveau **programme Erasmus+** (2021-2027) contribue à la réalisation de cet objectif en offrant aux porteurs de projets de nombreuses opportunités, dont la coopération entre pairs et des formations à l'étranger. Les **académies Erasmus+ des enseignants** sont une nouvelle initiative spécialement conçue pour soutenir les enseignants et les formateurs dans leur carrière en renforçant la coopération dans le domaine de la formation initiale et continue des enseignants.

(1)

Voir également: https://ec.europa.eu/education/resources-and-tools/document-library/eea-communication-sept2020_fr



Que sont LES ACADÉMIES ERASMUS+ DES ENSEIGNANTS?

Les **académies Erasmus+ des enseignants** rassembleront des établissements de formation initiale et continue des enseignants. Elles travailleront à l'amélioration de la qualité de la formation initiale et du soutien apporté aux enseignants au cours des premières années dans le métier. Elles réfléchiront également à des actions de perfectionnement professionnel continu des enseignants tout au long de leur carrière. Cela inclut notamment la possibilité de participer à des formations à l'étranger, mais également de rejoindre des réseaux et des communautés professionnelles à l'étranger. Les organismes publics et privés responsables de la formation des enseignants ou les associations d'enseignants pourront également y adhérer.

Les **académies Erasmus+ des enseignants** sont des projets de coopération d'une durée de trois ans visant à :

- ~ développer des pratiques innovantes sur des questions communes telles que l'utilisation des outils numériques et de l'apprentissage en ligne, l'éducation au développement durable, l'enseignement sensible à la dimension

de genre, l'enseignement du multilinguisme et l'inclusion à l'école;

- ~ proposer des opportunités d'apprentissage telles que des cours communs ou des modules d'apprentissage à tous les stades de carrière des enseignants;
- ~ encourager les opportunités de mobilité à des fins d'apprentissage afin de créer une collaboration durable entre enseignants et formateurs par-delà les frontières et contribuer à intégrer la mobilité dans les parcours de formation initiale et continue des enseignants.

À terme, ces académies contribueront aux politiques de formation des enseignants, tant au niveau européen qu'au niveau national, et conduiront à des partenariats et des coopérations durables entre les prestataires européens de formation des enseignants.



Pourquoi faire partie DES ACADÉMIES ERASMUS+ DES ENSEIGNANTS?

Les établissements participant aux **académies Erasmus+ des enseignants** (universités, instituts de formation des enseignants, organismes de formation, etc.) renforceront leur dimension européenne en organisant et en participant à la mobilité transnationale aux fins d'apprentissage et à des activités, telles que des cours d'été, des visites d'étudiants et d'enseignants et d'autres collaborations entre campus.

Les participants aux cours (futurs enseignants, enseignants et chefs d'établissement) bénéficieront de formations professionnelles de qualité, reconnues et adaptées à leurs besoins. Prendre part à ces opportunités leur donnera une perspective européenne de la profession d'enseignant. Les participants auront aussi la possibilité de rejoindre des réseaux et communautés professionnels pour continuer à développer leurs compétences et enrichir leur carrière.



Envie d'en SAVOIR PLUS?

Les académies Erasmus+ des enseignants font partie de l'action clé n° 2 du programme Erasmus+ dans la catégorie «Partenariats pour l'excellence». Cette action est gérée par l'**Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture**.

Pour des informations plus détaillées sur les objectifs, les critères d'éligibilité et d'attribution, les délais et les modalités de financement, veuillez consulter le **guide annuel du programme Erasmus+**, disponible sur le **site internet Europa Erasmus+**.





Office des publications
de l'Union européenne

© Union européenne, 2021

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source et la non-altération du sens ou du message originel du présent document. La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Luxembourg: Office des publications
de l'Union européenne, 2021

Print ISBN 978-92-76-27630-2
doi:10.2766/039609
NC-01-20-764-FR-C

PDF ISBN 978-92-76-27606-7
doi:10.2766/198709
NC-01-20-764-FR-N

CRÉDITS: © iStock/dragana991; © iStock/
gradyreese; © iStock/Sanja Radin; © iStock/
monkeybusinessimages; © iStock/scyther5.